MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises **Service Europe et international** **Sous-Direction international** **Bureau Exportations et partenariats internationaux** **3, rue Barbet-de-Jouy** **75349 PARIS 07 SP** **01 49 55 42 10** NOR **AGRT2622899A**	**Instruction technique** **DGPE/SDI/2026-688** **16/11/2026**

Date de mise en application : immédiate
Diffusion : tout public
Date limite de réponse : 27 novembre 2026

Nombre d'annexes : 4

Objet : Modalités de mise à disposition d'agents des services déconcentrés du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire et de mobilisation d'élèves et étudiants de l'enseignement agricole pour la préparation et les finales de l'édition 2027 du Concours général agricole.

Base juridique : arrêté du 30 septembre 2026 portant approbation du règlement de l'édition 2027 du Concours général agricole.

Destinataires	
DRAAF DAAF DDT(M) DDPP DDETSPP Pour information : Mesdames et Messieurs les préfets	

Résumé : Le Concours général agricole (CGA) est une manifestation officielle du ministère de l'agriculture de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire (MAASA) qui participe au développement économique des filières et, concernant les concours dédiés aux jeunes, qui contribue à la promotion et à l'animation pédagogique des filières de l'enseignement agricole. L'organisation des finales, qui se déroulent à Paris à l'occasion du Salon international de l'agriculture, nécessite la mise à disposition, auprès du Commissariat

général du CGA, d'agents des services déconcentrés du MAASA chargés d'exercer les fonctions d'assesseur, assesseur adjoint et technicien vétérinaire, et la mobilisation d'élèves et étudiants de l'enseignement agricole. Cette instruction technique précise les modalités de cette mise à disposition et cette mobilisation.

Le Concours général agricole (CGA), créé en 1870, est organisé par le ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire (MAASA). Il sélectionne et récompense chaque année les meilleurs produits et animaux issus du terroir français. Il encourage la transition agro-écologique et contribue à la formation des futurs professionnels du secteur. Le CGA participe à l'encouragement et au soutien économique des producteurs et de leur filière, permet aux consommateurs de se repérer dans l'offre des produits du terroir en les aidant dans leur choix, et participe à l'attractivité des filières de formation aux métiers de l'élevage et du vin. Il comprend des concours d'animaux reproducteurs, de produits, de vins, de pratiques agro-écologiques ainsi que des concours dédiés aux jeunes de l'enseignement agricole. Les concours Jeunes sont mis en œuvre sous la tutelle de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER). Reconnus en tant qu'apprentissages informels, les participants admis en finales sur le SIA reçoivent de la DGER un badge numérique (Open badge) valorisant les compétences acquises et leur engagement.

L'arrêté du 30 septembre 2026 et son annexe, le règlement de l'édition 2027 du CGA, fixent les modalités d'organisation du CGA dont les épreuves finales se dérouleront à Paris, du samedi 27 février au dimanche 7 mars 2027, dans le cadre du SIA, à l'exception des finales du concours viandes et charcuteries chaudes, qui se dérouleront le 4 décembre 2026 sur le site du CEPROC et le concours Boulangerie Pains le 27 novembre 2026 à l'école de boulangerie de Paris.

Le bon déroulement du CGA repose, encore cette année, **sur l'implication des services du MAASA** (DRAAF, DAAF, DDT, DDTM, DDPP, DDETSPP et réseau de l'enseignement agricole), en particulier pour :

- **promouvoir les concours du CGA**, auprès des réseaux et acteurs locaux, afin d'inciter les producteurs et les éleveurs à s'inscrire, en mettant en valeur les bénéfices économiques de cette participation ;
- **sensibiliser les établissements d'enseignement agricole** à l'intérêt pédagogique des concours dédiés aux jeunes et encourager leur participation à ces concours (Concours de jugement d'animaux par les jeunes [CJAJ], Trophée international de l'enseignement agricole [TIEA], Challenge Equi-trait-jeunes [ETJ], Challenge caprin inter-lycées [CCIL], Trophée canin inter-lycées [TCIL], Concours Jeunes jurés des pratiques agro-écologiques [CJJPAE] « Prairies & parcours » et « Agroforesterie » et Concours européen des jeunes professionnels du vin [CJPV]) ;
- **superviser l'organisation et le déroulement des phases amont des concours des produits et des vins**, en particulier les présélections des concours des vins et des Armagnac dont l'organisation opérationnelle relève du CENECA
- **assister le Commissariat général dans les contrôles à l'admission des animaux et**, plus généralement, **dans l'organisation des finales des concours à Paris**.

La mise à disposition d'agents des services déconcentrés du MAASA et la mobilisation d'élèves et étudiants de l'enseignement agricole interviennent en application des articles 6 et 7 du règlement de l'édition 2027 du CGA.

La mise à disposition d'agents des services déconcentrés du MAASA fait l'objet d'un ordre de mission sans frais, ouvrant droit à des indemnités de mission prises en charge par le CGA en vertu de l'article 9 de ce règlement. Les missions et responsabilités assumées par ces agents dans l'organisation du CGA sont partie intégrante de leurs objectifs annuels et sont à prendre en considération dans leur entretien professionnel annuel.

La mobilisation d'élèves et étudiants de l'enseignement agricole fait l'objet d'une convention de stage et ouvre droit à une indemnité forfaitaire en vertu de l'article 10 du même règlement.

Ce dernier est téléchargeable sur le site du CGA, à l'adresse www.concours-general-agricole.fr et sur le site du *Bulletin officiel* du Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire, à l'adresse figurant en annexe de l'arrêté du 30 septembre 2026 portant approbation du règlement de l'édition 2027 du Concours général agricole.

Il vous est demandé de prévoir et de faciliter la mise à disposition d'agents des services déconcentrés du MAASA et d'élèves et étudiants de l'enseignement agricole pour exercer les missions envisagées **et de coordonner**, dans votre secteur géographique, **les phases locales** de cette édition 2027.

Vous trouverez les principales manifestations des différents concours de l'édition 2027 du CGA à l'**annexe 1**, ainsi que, plus particulièrement, le calendrier des finales des concours des vins et des produits à l'**annexe 2**.

Le calendrier de présence demandée aux agents selon les missions qui leur sont confiées figure à l'**annexe 3**.

La liste des collaborateurs à proposer en qualité d'assesseur, assesseur adjoint ou technicien vétérinaire et d'élèves et étudiants de l'enseignement agricole à proposer en qualité de stagiaire pour le déroulement des finales des différents concours sera établie conformément au tableau figurant à l'**annexe 4**, **à retourner avant le 27 novembre 2026** au

Concours général agricole selon les modalités indiquées à cette annexe. Des collaborations complémentaires, en nombre très limité, sont susceptibles de vous être demandées par le Commissaire général au cours de l'année. Elles concernent quelques agents auxquels des tâches spécifiques dans l'organisation sont confiées pendant la période de préparation.

Grâce à votre aide précieuse et efficace, et aux efforts conjugués de l'ensemble des agents du MAASA pour que se tiennent de nouveau la totalité des concours, je ne doute pas que le succès de l'édition 2027 du CGA sera assuré, confortant ainsi les missions d'encouragement et de soutien à nos filières du CGA, qui participe quotidiennement à valoriser nos savoir-faire et renforcer notre souveraineté alimentaire.

La ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté Alimentaire



Annie GENEVARD

ANNEXE 1

PRINCIPALES MANIFESTATIONS DES DIFFERENTS CONCOURS DE L'EDITION 2027 DU CGA

I) LE CONCOURS GENERAL DES PRODUITS ET DES VINS

Le CGA des produits et des vins est réservé aux producteurs et aux entreprises installées en France. En outre, l'ingrédient principal des produits est obligatoirement issu de l'élevage ou de l'agriculture française. Cette manifestation a réuni, en 2026, 20 115 produits et vins, présentés par 5 436 producteurs et évalués par 7601 jurés pour les finales. Il s'agit du concours de produits du terroir le plus important et le plus diversifié avec, en 2026, pour les vins, 569 signes d'origine représentés (AOC et IGP) et, pour les produits, 102 catégories regroupées en 19 familles de concours (apéritifs ; bières ; charcuteries ; cidres et poirés ; confitures ; eaux de vie de Cognac et Armagnac ; épices ; huiles de noix ; jus de fruits ; miels et hydromels ; mistelles ; produits de l'aquaculture ; produits issus de palmipèdes gras ; produits laitiers ; produits oléicoles ; rhums et punchs ; viandes et volailles ; Boulangerie Pains).

Son édition 2027 se déroulera comme suit :

- Réception et anonymat :
  - Concours des produits :
    - Pour les viandes et charcuteries chaudes, du mardi 1er au jeudi 3 décembre 2026.
    - Pour les autres produits (hors vins), du mercredi 24 février au mardi 2 mars 2027.
  - Concours des vins, le mercredi 24 février 2027.
- Finales des concours :
  - Concours Boulangerie Pains le vendredi 27 novembre 2026
  - Concours des viandes et charcuteries chaudes, le vendredi 4 décembre 2026.
  - Concours des produits (autres), du samedi 27 février au mardi 2 mars 2027.
  - Concours des vins, selon les régions viticoles, les samedi 27 février et dimanche 28 février 2027.

II) LE CONCOURS GENERAL DES ANIMAUX

Le CGA Animaux se compose de concours et de présentations d'animaux reproducteurs « élites » pour les bovins, les équidés (chevaux de trait, poneys et ânes), les ovins, les caprins, les porcins ainsi que les chiens et les chats. Il s'agit du plus important et du plus diversifié des concours connus d'animaux reproducteurs avec, en 2026, 1900 animaux issus de 849 élevages.

Les phases finales de l'édition 2027 du CGA se dérouleront du samedi 27 février au dimanche 7 mars 2027.

III) LES CONCOURS DÉDIÉS AUX JEUNES

Organisés sous la tutelle de la DGER, ils offrent aux équipes enseignantes des outils d'animation et des expériences pédagogiques fédératrices et mobilisatrices. Ces compétitions contribuent à donner une image dynamique de l'enseignement agricole, de ses établissements et des métiers auxquels il prépare. En 2026, les concours dédiés aux jeunes ont réuni plus de 4000 élèves, étudiants, apprenants et jeunes professionnels, dont 480 finalistes à Paris, issus de plus d'une centaine d'établissements. Le CJAJ, le TIEA et le CJPV sont ouverts à des participations étrangères. L'Agence ERASMUS+ France est partenaire des concours Jeunes avec notamment, pour le TIEA, un Trophée Erasmus+ de l'enseignement agricole.

Les phases finales de l'édition 2027 se dérouleront comme suit :

- Concours de jugement d'animaux par les jeunes (CJAJ), du dimanche 28 février au vendredi 5 mars 2027 :
  - Trophées du meilleur pointeur par espèce (ovine, caprine et équine), du samedi 27 au dimanche 7 mars 2027.
  - Trophées du meilleur pointeur de race bovine, du samedi 27 février au dimanche 7 mars 2027.
  - Trophée du meilleur pointeur européen (espèce bovine), le mercredi 3 mars 2027.
- Trophée international de l'enseignement agricole (TIEA), du mercredi 3 au dimanche 7 mars 2027.
- Challenge Jeunes Meneurs / Equi-trait-jeunes (ETJ), le vendredi 5 mars 2027.

- Challenge caprin inter-lycées (CCIL), le mercredi 3 mars 2027.
- Trophée canin inter-lycées (TCIL), le mardi 2 mars 2027.
- Concours européen des jeunes professionnels du vin (CJPV), le mercredi 3 mars 2027.

La remise des prix de l'édition 2026-2027 du Concours Jeunes jurés des pratiques agro-écologiques (« Prairies & parcours » et « Agroforesterie ») aura lieu le mercredi 3 mars 2027.

IV) LE CONCOURS GENERAL DES PRATIQUES AGRO-ECOLOGIQUES

La remise des prix des concours des pratiques agro-écologiques « Prairies et parcours » et « Agroforesterie » 2026-2027 se déroulera le mercredi 3 mars 2027. Elle sera précédée par une matinée consacrée aux échanges d'expériences entre les territoires organisateurs, les éleveurs et agriculteurs, les classes lauréates du concours Jeunes jurés des pratiques agro-écologiques « Prairies et parcours » et « Agroforesterie » et les représentants des organisations membres du Comité d'orientation du concours des pratiques agro-écologiques (Chambres d'Agriculture France, INRAe, INAO, MAASA, MTEBNICN, OFB, FPNRF, Réseau Haies France et Scopela).

ANNEXE 2

CALENDRIER DES FINALES DES CONCOURS DES VINS ET DES PRODUITS DE L'EDITION 2027 DU CGA

CONCOURS GENERAL AGRICOLE DES VINS

Samedi 27 février 2027	Dimanche 28 février 2027
Régions viticoles (CPS) : - Bordeaux - Beaujolais - Vallée du Rhône - Savoie - Centre et Pays de la Loire - Jura - Alsace	Régions viticoles (CPS) : - Bourgogne - Champagne - Lorraine - Provence - Corse - Sud-Ouest - Languedoc Roussillon

CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE DES PRODUITS

Vendredi 27 novembre 2026	Vendredi 4 décembre 2026	Samedi 27 février 2027	Dimanche 28 février 2027	Lundi 1 mars 2027	Mardi 2 mars 2027
- Boulangerie	- Viandes - Charcuterie chaude	- Volailles - Mistelles (*Vins de liqueur & pommeaux*) - Produits issus de Palmipèdes Gras	- Produits oléicoles - Charcuteries - Huile de Noix	- Produits laitiers - Eaux-de-vie (*dont Cognac et Armagnac*) - Bières - Choucroute	- Jus de fruits - Cidres et Poirés - Epices - Rhums et punchs - Apéritifs - Confitures - Produits apicoles - Produits de l'aquaculture

ANNEXE 3

CALENDRIER DE PRESENCE DEMANDEE AUX AGENTS SELON LES MISSIONS QUI LEUR SONT CONFIEES

Les périodes indiquées sont les durées de présence maximales susceptibles d'être demandées.

Selon les missions confiées et la disponibilité des agents, la durée effectivement demandée par le Concours général agricole pourra être inférieure.

I – CONCOURS DES ANIMAUX

Assesseurs et Assesseurs adjoints : du jeudi 25 février au dimanche 7 mars 2027 inclus.

Techniciens vétérinaires (aptes au contrôle d'animaux vivants) concernés par les admissions de :

- 1ère partie de salon : jeudi 25 février et vendredi 26 février 2027,
- 2ème partie de salon (rotation) : mardi 2 mars 2027.

II - CONCOURS DES VINS (par région viticole)

Du mercredi 24 février au mercredi 3 mars 2027 inclus.

III - CONCOURS DES PRODUITS

- Concours des viandes et charcuteries chaudes, les jeudi 3 et vendredi 4 décembre 2026 inclus.
- Concours Boulangerie Pains les jeudi 26 et vendredi 27 novembre 2026.
- Autres concours produits, du mercredi 24 février au mercredi 3 mars 2027 inclus.

IV – CONCOURS DEDIES AUX JEUNES

- Concours de jugement des animaux par les jeunes : du samedi 27 février au dimanche 7 mars 2027 inclus,
- Trophée international de l'enseignement agricole : du mercredi 3 au dimanche 7 mars 2027 inclus,
- Challenge Jeunes Meneurs/Equi-trait-jeunes : le mercredi 3 mars 2027,
- Challenge caprin inter-lycées : le mercredi 3 mars 2027,
- Trophée canin inter-lycées : le mardi 2 mars 2027,
- Concours européen des jeunes professionnels du vin : les mardi 2 et mercredi 3 mars 2027 inclus.

Nota bene : L'organisation des cérémonies de remise des prix des concours des pratiques agro-écologiques (« Prairies et parcours » et « Agroforesterie ») ainsi que du concours des jeunes jurés des pratiques agro-écologiques (« Prairies et parcours ») ne nécessite pas de mise à disposition d'agents du MAASA.

ANNEXE 4

LISTE DES INGENIEURS ET TECHNICIENS PROPOSES POUR REMPLIR LES FONCTIONS D'ASSESSEUR, ASSESSEUR ADJOINT ET TECHNICIEN VETERINAIRE ET DES ELEVES ET ETUDIANTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PROPOSES EN QUALITE DE STAGIAIRE

CONCOURS GENERAL AGRICOLE 2027

A retourner avant le 26 novembre 2026 par e-mail aux contacts suivants :

Contacts :

■ **CGA Animaux, CJAJ, TIEA, ETJ, CCIL, TCIL :** Kerstin HOLD, tel. 01 76 77 15 20, animaux@concours-general-agricole.fr

■ **CGA Produits :** Sylvaine CRANCE, tel. 01 76 77 11 51, produits@concours-general-agricole.fr

■ **CGA Vins et CJPV :** Marie MARTIN, tel. 01 76 77 11 77, vins@concours-general-agricole.fr

DRAAF/DAAF/DDT/ DDTM/DDPP/DDETSPP/ Établissement d'enseignement agricole	Nom et prénom	Adresse administrative + Téléphone + Tel. portable + e-mail	Adresse personnelle + Téléphone + Tel. portable + e-mail	Concours souhaités	Dates de mission correspondantes (cf. annexe 3)

A le Vu le Chef de Service